



Suppression de l'Intérim dans la Fonction Publique Un rapport qui va dans les sens de la revendication de la CGT

Depuis l'autorisation officielle du recours à l'intérim dans la Fonction Publique par le gouvernement de Sarkozy, la CGT n'a de cesse de demander son abrogation.

Sans le soutenir, la ministre de la Fonction publique n'a cependant pas annoncé à ce jour, son retrait dans les 3 versants de la Fonction publique dans le « *projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires* » sous le prétexte qu'à l'hôpital public les conséquences mettraient en péril le service public. Tout au plus, une réunion « sur le bilan de l'intérim » est elle prévue en février.

Le récent rapport du député VERAN, décrit bien le surcoût irréaliste et l'incongruité de l'intérim dans le milieu hospitalier puisque le coût de l'intérim est supérieur à l'ensemble du déficit des hôpitaux publics.

L'intérim est un outil de démantèlement du secteur de la santé. Il est source de précarité et ne permet pas la création des emplois nécessaires.

La CGT depuis de longues années déplore l'insuffisance de médecins, mais aussi celle d'autres professions de santé. Cette pénurie organisée depuis longtemps fait le lit de l'intérim. Alors que certains établissements ont de nombreux emplois vacants et ne recrutent pas de personnels soignants, ils ont recours à l'intérim pour assurer leurs missions.

La question de l'emploi, au lieu d'être au centre des recherches d'économie, doit faire l'objet de discussions dans la Fonction publique. La CGT note d'ailleurs que l'on attend toujours la sortie des textes sur l'arrêt de la réorientation professionnelle.

Le rapport VERAN nous conforte quant à l'urgence d'abroger l'intérim dans toute la Fonction Publique et d'ouvrir au plus vite une négociation sur l'emploi et les salaires.

Montreuil, le 20 décembre 2013